

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021  
CONVOCAION DU 9 AVRIL 2021

Le 14 avril 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.  
Nombre de Conseillers : 19

**PRÉSENTS :**

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Absent : M BAERT

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

**DÉLIBÉRATION N°14/2021**

**Vote des taux des taxes locales directes pour l'année 2021.**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que conformément à la Loi de Finances 2021, il n'y a plus lieu de voter de taux pour la Taxe d'habitation.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ainsi, sur les deux taxes directes locales restantes, au regard des éléments connus à ce jour, le Conseil Municipal vote comme suit, à l'unanimité (18 voix pour), les taux pour l'année 2021 :

ANNÉE 2021	
Taxe Foncière Bâti	35,61%
Taxe Foncière non Bâti	60,52%

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHO CRAUX



Envoyé en préfecture le 20/04/2021  
Reçu en préfecture le 20/04/2021  
Affiché le **SLOW**  
ID : 059-215901299-20210414-14042021\_D14BP-DE

DATE DE PUBLICATION : 20/04/2021  
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/04/2021